

Pays	Dé-confinement ¹
Allemagne²	<p><u>Dernière annonce</u> : Le port du masque reste obligatoire dans les transports en commun et les commerces de détail. Le 16 juillet, le gouvernement a autorisé la prise de mesures de confinement renforcées à l'échelle locale, avec interdictions de sortie.</p> <p><u>Chronologie</u> : N'ayant pas eu un confinement généralisé, la mise en place du dé-confinement diffère selon les Länder.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 20 avril, réouverture des magasins de moins de 800 m² ; - Depuis le 4 mai, réouverture des coiffeurs ; - Depuis le 11 mai, réouverture de tous les magasins et des écoles ; - Le championnat de football a repris à huis-clos le 16 mai. - Le 26 mai le gouvernement fédéral a annoncé un accord avec les 16 régions du pays, qui prévoit le maintien des mesures de distanciation sociale jusqu'au 29 juin. - Depuis le 6 juin les rassemblements de 10 personnes seront autorisés. - En ce qui concerne les restaurants, les musées, les cinémas et les théâtres, les Länder sont autonomes pour décider de leur réouverture. - Les grands rassemblements seront autorisés à de la fin du mois d'août. - Réouverture des frontières le 15 juin pour les pays de l'Union, de l'AELE, et le Royaume-Uni - Deux cantons du Land de Rhénanie du Nord – Westphalie ont été reconfinés jusqu'au 30 juin. - Depuis le 2 juillet, les citoyens issus de pays extra-communautaires peuvent se rendre dans le pays en observant une quarantaine. <p>Les contrôles aux frontières franco-allemandes seront levés le 16 juin. La mise en quarantaine obligatoire n'est plus en vigueur depuis le 18 mai pour les ressortissants de l'Espace économique européen.</p>

¹ Actualisé le 24 juillet 2020.

² Depuis le 1^{er} juillet, les frontières de l'espace Schengen sont ouvertes aux voyageurs en provenance de 15 pays, dont la Chine si réciprocité. L'Allemagne demande la réciprocité à la Corée du Sud et au Japon, l'Espagne refuse les voyageurs venant d'Algérie et du Maroc, et l'Autriche maintient ses frontières fermées aux pays tiers. Le 16 juillet, la Serbie et le Monténégro ont été retirés de cette liste de voyageurs autorisés à se rendre dans l'espace Schengen.

<p>Autriche</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Les grands rassemblements publics sont autorisés depuis la mi-juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 14 avril, réouverture des petits magasins jusqu'à 400 m² ainsi que ceux de bricolage et de jardinage. - Le dé-confinement a commencé le 1^{er} mai avec la réouverture de l'ensemble des magasins, des centres commerciaux et des coiffeurs. - Depuis le 4 mai, réouverture progressive des écoles. - Depuis le 15 mai, réouverture des restaurants, des églises et des communautés religieuses. Les rassemblements de 10 personnes sont autorisés. - Depuis le 29 mai, réouverture des hôtels. - Le 15 juin, réouverture des frontières pour 31 pays, dont les membres de l'Union sauf le Portugal, l'Espagne, la Suède et la Grande-Bretagne. Le port du masque est obligatoire dans les transports publics. - Depuis le 1er juillet, le port du masque n'est plus obligatoire dans la restauration. Il est de nouveau possible de pratiquer des sports collectifs. En revanche, le port du masque reste obligatoire dans les transports et les événements dans des salles fermées ainsi que pour les manifestations sans la distance nécessaire. <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est obligatoire pour toute personne entrant en Autriche issue des pays extra-communautaires ainsi que de l'Espagne, du Portugal, de la Suède et du Royaume-Uni, à défaut de présenter un test de biologie moléculaire datant de moins de 4 jours.</p>
------------------------	--

Belgique

Dernière annonce : Depuis le **11 juillet**, le port du masque est obligatoire dans les magasins, cinémas, lieux de culte, musées et bibliothèques.

Chronologie :

Depuis le **4 mai**, réouverture des magasins de bricolage et de jardinage.

Depuis le **11 mai** :

Permission d'accueillir 4 personnes à domicile (toujours les mêmes) ;

Ouverture des commerces (petits magasins, respect des consignes sanitaires)

- Depuis le **18 mai** :

Reprise des cours primaires et secondaires ;

Reprise des métiers de contact (coiffeurs, esthétiques) ;

Ouverture des musées ;

Reprise des sports ou leçons à l'extérieur (maximum 20 personnes en présence d'un entraîneur) ;

Les cérémonies de mariage peuvent avoir lieu (maximum 30 personnes, pas de réception après) ;

Les rassemblements demeurent interdits jusqu'au **31 août**.

- Depuis le **25 mai** : Reprise des visites dans les prisons et le retour des élèves de 1ère et 2nde primaire (équivalent du CP et du CE1 en France) à l'école, et des 2ème secondaire (équivalent de la 4ème), avec en priorité les élèves en difficulté.

- Depuis le **27 mai**, ouverture des aires de jeux

Le **2 juin**, reprise des écoles maternelles

- Depuis le **8 juin** :

Chaque foyer peut désigner dix personnes extérieures avec lesquelles ses membres pourront entrer en contact ;

Les bars, restaurants et hôtels peuvent rouvrir sous conditions ;

Les activités culturelles peuvent reprendre sans public ;

Les activités sportives sont autorisées sauf exceptions ;

Les piscines publiques restent fermées ;

Les camps de jeunesse, comme les scouts ou les stages vont être autorisés à partir du 1er juillet, dans la limite de 50 personnes.

- Réouverture des frontières pour les pays membres de l'espace Schengen le **15 juin**.

- Depuis le **1er juillet**, les activités de groupes rassemblant 15 personnes sont permises. Les piscines, salles de jeux, théâtres, cinémas ont rouvert. La limitation du nombre d'étals dans les marchés n'est plus en vigueur.

- Le **6 juillet**, la Belgique a décidé de garder ses frontières fermées aux 15 pays considérés comme sûrs par l'Union européenne.

<p>Bulgarie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 13 juillet, les boîtes de nuit, discothèques et bars ont rouvert les cérémonies qui se tiennent dans des lieux clos (mariage, baptême) sont à nouveau autorisées.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 4 mai, les activités sportives individuelles en plein air sont autorisées et les piscines sont ouvertes. - Depuis le 6 mai, les points de contrôle mis en place pour gérer les déplacements interurbains ont été supprimés. - Depuis le 18 mai, reprise des visites dans les musées, galeries et bibliothèques à condition que les mesures de distanciation sociale soient respectées. Les centres commerciaux ont rouvert. - Depuis le 22 mai, les activités sportives d'équipe en salle à huis clos sont autorisées. - Depuis le 1er juin, les restrictions de voyage avec la Grèce et la Serbie ont été assouplies. Les touristes entrent dans le pays à partir du 15 juin. - Depuis le 1er juin : Réouverture des restaurants et cafés ; Reprise des activités extracurriculaires pour les enfants. - Le 5 juin, reprise des matchs de football professionnels (1er et 2eme ligue, les stades peuvent être remplis à 30% de leur capacité). - Les mesures de confinement ont été levées le 15 juin, le port du masque reste obligatoire dans les transports publics, les pharmacies et établissements médicaux. - Le 17 juin, la quarantaine pour les voyageurs provenant d'Espagne, d'Islande, de Norvège, du Liechtenstein, a été levée. - L'état d'urgence a été levé le 30 juin. - Le 8 juillet, des quartiers généraux municipaux de la ville de Plovdiv ont été fermés et les événements organisés doivent accueillir 50% du nombre total de spectateurs possible. <p>Certains voyageurs doivent observer une quarantaine de 14 jours s'ils proviennent de : Suède, Royaume-Uni, Belgique, Irlande, Portugal, Espagne, Malte, Italie, pays non-membres de l'Union. Depuis le 16 juillet, l'accès au territoire bulgare est autorisé aux ressortissants de ces pays tiers : Algérie, Australie, Canada, Géorgie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Rwanda, République de Corée, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Ukraine.</p>
<p>Chypre</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 24 juin, les salles de jeux pour enfants ont rouvert. Les rassemblements en lieux ouverts peuvent accueillir jusqu'à 150 personnes, 75 personnes en intérieur. Les grands rassemblements de toute nature sont interdits.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 4 mai : Réouverture des chantiers, des commerces et des marchés ; - Depuis le 18 mai, réouvertures des aires d'entraînement extérieures pour les sportifs professionnels ; - Depuis le 21 mai : levée de toute restriction de déplacement, réouverture des salons de coiffure, les entreprises peuvent reprendre leur activité. - Depuis le 23 mai : Réouverture des plages et des casinos - Depuis le 1er juin :

	<p>Les ports peuvent exercer l'ensemble de leurs activités ; Réouverture des bibliothèques, des musées et sites historiques ; Autorisation pour les cérémonies religieuses ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Reprise des vols internationaux le 9 juin- Les activités en intérieur et extérieur ont repris le 13 juin : musculation, danse, arts martiaux, casinos, piscines. <p>Certains ressortissants peuvent entrer à Chypre s'ils proviennent de : Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, pays baltes, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Malte, Norvège, Slovaquie, Slovénie, Suisse. Un test préalable est obligatoire, auquel cas il sera effectué à Chypre et sera suivi d'un isolement jusqu'au résultat. Les points de passage avec la République turque de Chypre du Nord ont été refermés.</p>
--	---

<p>Croatie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 13 juillet, certaines mesures de restriction ont été renforcées ; le port du masque reste obligatoire pour certains employés, dans les transports et commerces, rassemblements de plus de 100 personnes.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 10 mai : Les rassemblements jusqu'à 40 personnes sont autorisés ; Les centres commerciaux, les restaurants, les parcs, sont ouverts ; - Depuis le 18 mai : Assouplissement des restrictions concernant l'organisation des événements culturels. - Depuis le 3 juin, les visites dans les hôpitaux sont autorisées. - Le championnat de football professionnel a repris. - Le 15 juin, la frontière avec la Slovénie a été rouverte. - Le 1^{er} juillet, les frontières de la Croatie ont été ouvertes à tous les ressortissants de l'Espace Economique Européen. <p>Le territoire est accessible pour motifs professionnels et touristiques. Il n'y a plus de mise en quarantaine mais les autorités se réservent le droit de placer les voyageurs en auto-isolément.</p>
<p>Danemark</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 27 juin, les frontières ont réouvert pour les pays de l'Union, de l'espace Schengen et le Royaume-Uni.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 15 avril : Réouverture des crèches et des classes de lycée ; Les employés ont pu retourner sur leur lieu de travail à condition de respecter les règles de distanciation ; Les autorités ont également augmenté les capacités de dépistage et ont mis en place un système de traçage numérique. - Depuis le 11 mai : Réouverture totale des commerces, de plusieurs activités culturelles, notamment les bibliothèques ; Les sports professionnels et de plein air sont autorisés, ainsi que les visites de zoo en voiture. - Depuis le 18 mai : Réouverture des restaurants et des cafés, reprise des cours pour les classes du collège, des enseignements et des examens nécessitant une présence physique ; Les sports professionnels sont autorisés à huis-clos. - Depuis le 27 mai : réouverture des musées, théâtres, galeries d'arts, cinémas, aquarium, zoos, parcs d'attractions ; Les activités de recherche nécessitant une participation peuvent reprendre ; Ouverture de l'ensemble des établissements d'enseignement. - Depuis le 8 juin : Réouverture des centres sportifs, des salles de jeux, des piscines et des centres de fitness ;

	<p>Réouverture des musées, des théâtres, des cinémas, des aquariums, des parcs d'amusement des zoos et jardins ; Réouverture des lycées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 23 juin, les musées, galeries d'art, zoos, librairies et archives ont rouvert. Le 27 juin, les frontières rouvriront pour les ressortissants issus de l'UE, de l'espace Schengen et sous certaines conditions pour le Royaume-Uni. <p>À partir du 15 juin, réouverture partielle des frontières, pour les touristes venant de la Norvège de l'Allemagne et de l'Islande.</p> <p><u>Prévisions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au mois d'août, les écoles seront toutes rouvertes, les discothèques et les salles de musique seront accessibles. Le 31, les événements publics rassemblant plus de 500 personnes pourront se tenir. <p>L'accès au territoire danois est autorisé aux non-résidents danois, selon la liste de pays sûrs établie par les autorités. Des contrôles sont effectués au niveau des frontières et dans les aéroports.</p>
--	--

<p>Espagne</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 17 juillet, la ville de Barcelone a été re-confinée : les cinémas, théâtres et discothèques ont fermé ; les rassemblements de plus de 10 personnes et les visites en maison de retraite sont interdits ; les capacités d'accueil des bars et restaurants sont limitées à 50%.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 4 mai pour certains territoires, avec la réouverture des petits commerces, et des restaurants (limités à 30% de la capacité normale) ; - Reprise progressive et asymétrique (en 3 phases) en fonction des conditions locales et sous condition de respect strict des mesures de distanciation ; - Les sports individuels sont autorisés ; - Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun ; - Pour les régions en phase 1, les rassemblements de 10 personnes au maximum sont permis. <p>La phase 2 devrait permettre la réouverture des cinémas et théâtres, (limitant leur capacité à 30%) et des centres commerciaux.</p> <p>Les plages, les bars nocturnes et les boîtes de nuit rouvriront durant la phase 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 25 mai Madrid, Barcelone et une partie de la région de Castille-Léon ont entamé la première phase du déconfinement (ouverture des parcs et, avec une capacité limitée, des terrasses, des bars et des restaurants). - L'état d'alarme a été prolongé jusqu'au 21 juin et les frontières ont également rouvert le 21 juin - Le 1^{er} juillet, la frontière avec le Portugal a rouvert - Le 2 juillet, les restrictions frontalières ont été levées pour 15 pays extra-communautaires dont l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud - Le 9 juillet, le port du masque a été rendu obligatoire en Catalogne dans les espaces publics. <p>Les mesures de quarantaine pour les entrants sur le territoire espagnol ont été levées. S'agissant de la province de Lerida, depuis le 4 juillet, des contrôles d'accès ont été remis en place, le port du masque est obligatoire, les réunions limitées à 10 personnes.</p>
<p>Estonie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 17 juillet, le gouvernement a renouvelé l'arrêté organisant la quarantaine.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 5 mai avec l'ouverture des commerces et l'autorisation des activités sportives intérieures et extérieures. Depuis le 10 mai, autorisation des célébrations publiques des cultes. - Depuis le 11 mai, réouverture des musées. - Depuis le 15 mai, réouverture des écoles et des frontières internes entre les trois pays baltes. - Depuis le 18 mai, les activités sportives, avec maximum 100 spectateur sont autorisées, ainsi que les rassemblements publics. Les cinémas, les salles de concerts et de conférences peuvent ouvrir. - Depuis le 1^{er} juin, réouverture des piscines, autorisation des visites dans les centres de soins. - Le 12 juin, reprise des camps d'enfants et d'étudiants

	<ul style="list-style-type: none"> - Le 18 juin, la règle du « 2+2 » a été assouplie : les regroupements de personnes sont à nouveau autorisés dans les centres commerciaux, les espaces aquatiques, les écoles, les musées. - Le 1^{er} juillet, réouverture des cafés, discothèques - Le 6 juillet, le gouvernement a rouvert les frontières à 14 pays extra-communautaires et a approuvé les conditions d'entrée sur le territoire pour motifs professionnels et d'études. <p>Les frontières sont ouvertes aux voyageurs en provenance des pays membres de l'Union, de Schengen et du Royaume-Uni depuis le 1^{er} juin et ne présentant pas de symptômes. Depuis le 21 juin, les limitations d'entrée sur le territoire et la mise en quarantaine ne sont plus en vigueur. Le 6 juillet, les citoyens en provenance d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin et du Vatican pourront se rendre en Estonie.</p>
<p>Finlande</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 13 juillet, les frontières ont été rouvertes aux personnes provenant d'Algérie, d'Australie, de Géorgie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de la Corée du Sud, de la Thaïlande, de la Tunisie, de l'Uruguay et de la Chine.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 14 mai : Ouverture des frontières pour les pays de l'espace Schengen pour les « déplacements essentiels » Les installations récréatives extérieures ont pu ouvrir, les bibliothèques peuvent ouvrir pour l'emprunt des livres. Les étudiants peuvent reprendre les cours (mais les cours en ligne demeurent recommandés) ; Obligation de porter un masque au lieu de travail ; - Depuis le 1er juin : Réouverture des espaces culturels (opéra, théâtre, centres de sport, archives nationales, salles de conférences) et reprise des compétitions sportives avec des arrangements spéciaux ; Les rassemblements publics de 50 personnes maximum seront autorisés ; - Le 15 juin, fin du contrôle des frontières intérieures pour les frontières terrestres avec la Norvège. L'auto-isolation est recommandée pour toute personne arrivant de l'extérieur (sauf venant de Estonie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Danemark et Islande) - Le 16 juin, l'état d'urgence a été levé, les pouvoirs d'urgence ne sont plus en vigueur. - Le 17 juin, les visites dans les hôpitaux ont été à nouveau autorisées. - Le 22 juin, les épiceries de nuit ont rouvert. - Le 23 juin, les restrictions de contact des personnes âgées ont été levées. A compter du 30 juin, les visites dans les maisons médicalisées ou de soins seront permises. - Le 13 juillet, les restrictions dans la restauration seront entièrement levées. - À partir de la fin du mois de juillet, les événements publics rassemblant plus de 500 personnes seront autorisés. - Le 14 juillet, les contrôles aux frontières extérieures seront levés. <p>Une quarantaine de 14 jours à domicile est recommandée pour toute personne entrant en Finlande.</p>

<p>France</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Le port du masque dans les lieux publics clos (y compris les commerces) est obligatoire à partir du 20 juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 11 mai : Autorisation des déplacements dans un rayon de 100 km autour de son domicile ; Ouverture des marchés et des commerces sauf les centres commerciaux de plus de 40 000 m² Réouverture des parcs dans les départements « verts » ; Interdiction de tout rassemblement de plus de 10 personnes ; Obligation de porter un masque dans les transports en commun ; Réouverture des bibliothèques et des petits musées ; Une attestation dérogatoire de déplacement reste toujours requise pour l'utilisation des transports publics aux heures de pointe. - Depuis le 19 mai, réouverture des lieux de culte. - Depuis le 30 mai, ouverture des parcs et jardins sur tout le territoire. - À partir du 2 juin : Réouverture totale des collèges et des lycées dans les zones vertes. En zone orange (Ile-de-France, Guyane, Mayotte), ouvriront en priorité les classes de 6e et 5e et les classes de 4e et 3e et aux lycées professionnels ; Les restrictions de circulation dans le territoire seront totalement levées ; Ouverture des musées et monuments. Le port du masque y sera obligatoire ; Ouverture des plages, lacs, plans d'eau sur l'ensemble du territoire ; Les théâtres et les salles de spectacle pourront rouvrir dans les zones vertes ; Les bars, cafés et restaurants peuvent rouvrir dans le respect de la distanciation sociale (groupe de dix au maximum, distance minimale de 1m entre chaque table, interdiction de consommer debout à l'intérieur, port du masque obligatoire). Dans les zones orange, seules les terrasses pourront rouvrir ; Déploiement de l'application de suivi des personnes infectées StopCovid, qui pourrait être téléchargée sur une base volontaire ; - Le retour dans les crèches, écoles maternelles, primaires et collèges est obligatoire depuis le 22 juin. Les cinémas ont rouvert à cette même date. Le second tour des élections municipales s'est déroulé le 28 juin. - Réouverture des frontières à partir du 15 juin aux pays membres de l'espace Schengen, sans mise en quatorzaine. L'état d'urgence sanitaire sera levé le 10 juillet. Les bars et restaurants d'Île-de-France ont rouvert. - Le 2 juillet, les frontières ont été ouvertes à 15 pays extra-communautaires dont l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud
----------------------	--

<p>Grèce</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : L'interdiction des vols directs en provenance du Royaume-Uni et de la Suède a été levée le 15 juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <p>Depuis le 4 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réouverture des coiffeurs, des commerces. • Réouverture des églises pour le culte individuel ; • Le port du masque et la distanciation sont obligatoires dans les transports publics ; - Depuis le 5 mai, mise en place des premières unités de dépistage mobile EODY ; <p>Depuis le 11 mai, réouverture des lycées pour les étudiants en classe de terminale.</p> <p>Depuis 16 mai, réouverture de 515 plages.</p> <p>Depuis le 17 mai, les églises peuvent reprendre la célébration publique des sacrements.</p> <p>Depuis le 18 mai : Autorisation des voyages interrégionaux, réouverture des zoos et jardins botaniques, des sites archéologiques, des répétitions et tournages ;</p> <p>Réouverture des lycées pour les classes de seconde et première.</p> <p>Depuis le 1er juin, réouverture des centres commerciaux, des cafés et restaurants qui ont une terrasse.</p> <p>Depuis le 8 juin, réouverture des centres de divertissement ;</p> <p>Des tests du Covid-19 ont été effectués systématiquement aux aéroports jusqu'au 30 juin. Les voyages par voie terrestre sont possibles depuis le 15 juin. Chaque personne entrant sur le territoire doit remplir un formulaire en ligne.</p> <p>L'année scolaire s'est terminée le 12 juin</p> <p>Le 21 juin, les tribunaux pénaux ont repris leurs activités.</p> <p>Le 15 juin, réouverture des autres hébergements et première étape de la libération des voyages en Grèce des touristes venant de l'extérieur, réouverture des services de réadaptation professionnelle et d'accompagnement des personnes handicapées, des musées et espaces historiques, des équipements de fitness, parcs de loisirs et parcs à thème, centre de bien-être physique, sauna et spa, bains et sources thermales ; reprise des vols à l'étranger vers l'aéroport "Macédoine".</p> <p>La mise en quarantaine est obligatoire jusqu'au 30 juin à l'arrivée sur le territoire grec.</p> <p>Le 29 juin, les camps pour enfants reprennent. Le 1^{er} juillet, les touristes arrivant en Grèce devront remplir un formulaire de santé.</p> <p>- 1er juillet : libération complète pour les arrivées de l'étranger des touristes.</p> <p>Le 2 juillet, les frontières ont été ouvertes à l'Algérie, l'Australie, la Géorgie, le Japon, le Canada, le Maroc, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, le Rwanda, la Serbie, l'Uruguay, la Thaïlande et la Tunisie.</p> <p><u>Prévisions</u> :</p> <p>- 1er septembre : début de la nouvelle année scolaire</p>
---------------------	---

<p>Hongrie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Depuis le 14 juillet, un nouveau système de détermination des pays à risques est entré en vigueur. Les ressortissants des pays africains, d'Amérique du Sud, d'Asie (sauf la Chine et le Japon), de l'Albanie, de la Bosnie, de la Macédoine, du Kosovo, de la Bélarusse, du Monténégro et de l'Ukraine ne peuvent pas entrés sur le territoire hongrois.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 4 mai : Levée globale des restrictions de circulation dans les campagnes ; Port du masque obligatoire dans les lieux publics ; Ouverture des terrasses des cafés, des restaurants et des hôtels ; Reprise des manifestations sportives à huis-clos ; - Depuis le 18 mai, réouverture des restaurants, et terrasses, reprise de l'activité pour les hôtels. - Depuis le 27 mai, ouverture des frontières avec la Slovaquie et la République tchèque. - Depuis le 28 mai, ouverture de la frontière avec la Slovénie. - Depuis le 1^{er} juin, il sera à nouveau possible de se réunir en famille, de célébrer les mariages et d'assister aux funérailles. - L'état d'urgence a été levé le 20 juin. Le port du masque reste obligatoire dans les transports en commun et dans les magasins. Les événements festifs rassemblant plus de 500 personnes demeurent interdits. - Le 29 juin, la frontière avec l'Ukraine a été ouverte. <p><u>Pour Budapest</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Levée des restrictions de circulation ; - Réouverture des parcs et terrains de jeux ; - Maintien d'un créneau horaire réservé aux personnes âgées ; - Réouverture des cafés et restaurants, des installations de baignade, des musées en plein air et des zoos ; - Réouverture des Universités sur une base volontaire, les résidences étudiantes restent fermées ; - Les frontières restent fermées aux étrangers. - Depuis le 5 juin, les passages frontaliers entre la Hongrie et la Slovaquie ont rouvert. La restriction du trafic de passagers entre la Hongrie et l'Allemagne a été levée le 7 juin. - Le 12 juin, la frontière avec la Croatie a été exemptée de contrôles et la quarantaine pour les Croates entrant en Hongrie n'est plus en vigueur. - Le 15 juin, les visites dans les hôpitaux sont à nouveau autorisées. - Le 2 juillet, le Premier ministre Viktor Orbán a déclaré que la Hongrie refuserait l'accès aux citoyens des pays tiers, sauf pour les ressortissants Serbes.
-----------------------	---

<p>Irlande</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : La phase 4 qui devait débuter le 20 juillet a été reportée au 10 août.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 18 mai en 5 phases : Le port du masque est obligatoire, la circulation est limitée dans un rayon de 5 km ; Autorisation des rassemblements extérieurs jusqu'à 4 personnes ; Réouverture des magasins de services. - La phase 2 a commencé le 8 juin : - Autorisation de circulation dans un rayon de 20 km, et un horaire spécifique réservé aux groupes vulnérables ; - Maintien du télétravail lorsqu'il est possible ; - Réouverture des petits commerçants et des marchés ; - Ouverture des bibliothèques publiques, - Reprise des entraînements sportifs en petit groupe. - La phase 3 a commencé le 29 juin : Ouverture d'autres commerces non essentiels à limiter aux points de vente au détail avec entrée et sortie au niveau de la rue ; Réouverture des terrains de jeux, des activités sportives à l'intérieur, des cafés et restaurants à l'extérieur. Restrictions dans les transports en commun - La phase 4 débutera le 10 août : Autorisation de se déplacer en dehors de sa région ; Assouplissement des restrictions des visites groupées à domicile ; Autorisation des petits rassemblements (baptêmes, mariages) ; Ouverture des crèches et établissements préscolaires ; Retour au travail lorsque le télétravail est impossible ; Assouplissement des restrictions pour les services à haut risque et exigeant des contacts physiques (coiffeurs) ; Réouverture des musées, galeries et lieux de cultes ; Reprise des compétitions sportives et réouverture des piscines ; Réouverture des hôtels sur les bases d'occupation limitée ; <p><u>Prévisions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date de début de la cinquième phase de déconfinement n'est pas encore connue : Possibilité d'organiser de grands rassemblements ; Reprise des visites dans les hôpitaux, les prisons ; Retour au travail dans tous les secteurs ;
-----------------------	---

	<p>Réouverture des centres commerciaux ; Réouverture des bars, pubs, boîtes de nuit, théâtres, cinémas, casinos ; Reprise des déplacements touristiques.</p>
Italie	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 9 juillet, le gouvernement a publié une liste de 13 pays dont les ressortissants ont une interdiction d'entrée sur le territoire : Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bosnie-Herzégovine, Chili, Koweït, Macédoine, Moldavie, Oman, Panama, Pérou, République dominicaine. Les voyageurs en provenance d'Algérie, du Canada, de la Géorgie, du Japon, du Monténégro, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de la Serbie, de la République de Corée, de la Thaïlande, de la Tunisie et de l'Uruguay sont soumis à une quarantaine.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 27 avril avec la réouverture des magasins de bricolage. - Depuis le 4 mai : Ouverture des parcs, Autorisation pour les ventes à emporter et des déplacements familiaux dans la même région, sous condition de respect des mesures de distanciation ; - Depuis le 18 mai, reprise des offices religieux, ouverture de musées, bibliothèques, bars et restaurants (terrasses). Les grands rassemblements restent interdits et les déplacements entre régions doivent être justifiés. Le masque est obligatoire dans les lieux accueillant du public. - Depuis le 25 mai, réouverture des gymnases, des piscines et centres sportifs. - Depuis le 3 juin, réouverture des frontières aux pays de l'espace Schengen. - À compter du 15 juin, réouverture des théâtres et cinémas. - Les écoles rouvriront le 14 septembre. <p>Les voyageurs issus des pays de l'Espace économique européen peuvent circuler librement en Italie.</p>
Lettonie	<p><u>Dernière annonce</u> : Depuis le 10 juin, les événements intérieurs accueillant jusqu'à 100 personnes et extérieurs accueillant 300 personnes sont autorisés. Les services de restauration doivent maintenir une distance de deux mètres entre les tables. Les événements culturels peuvent accueillir 50% du public. Les cours à distance sont maintenus jusqu'au 31 juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 12 mai : Les entraînements sportifs sont possibles sous certaines conditions. Les compétitions restent interdites. Les lieux culturels (musées, librairies) ont pu rouvrir en suivant les consignes sanitaires ; Les rassemblements jusqu'à 25 personnes sont autorisés (en assurant une distance de 2 m). Les événements en intérieur ne peuvent excéder 3 h ; - Depuis le 15 mai, ouverture des frontières intérieures entre les trois pays baltes

	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 1er juin : Reprise des entraînements sportifs ; - L'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 9 juin.
Lituanie	<p><u>Dernière annonce</u> : Depuis le 17 juillet, les ressortissants de pays tiers (hors UE) ainsi que les Croates les Tchèques, les Espagnols et les Islandais devront s'isoler pendant deux semaines.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 4 mai : <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire dans les lieux publics ; Ouverture des commerces et des marchés ; - Depuis le 15 mai, ouverture des frontières intérieures entre les trois pays baltes. Les célébrations des cultes sont permises. - Depuis le 1er juin : <ul style="list-style-type: none"> Les événements extérieurs rassemblant plus de 300 personnes seront autorisés (500 personnes à partir du 16 juin) Les cafés, bars et discothèques sont ouverts jusqu'à 23h Pour les rassemblements intérieurs, la limite est fixée à 100 personnes <p>Les voyageurs en provenance de 28 pays n'auront plus besoin d'observer de quarantaine en arrivant en Lituanie : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande Italie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse. Les ressortissants de Suède, du Portugal du Royaume-Uni ne peuvent entrer en Lituanie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 3 juin, reprise des vols vers certains aéroports français, danois et finlandais ; <p>La frontière avec la Pologne a été ouverte dans la semaine du 8 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La quarantaine a été levée le 16 juin, les contrôles aux frontières internes ont été prolongés (pour les ressortissants des citoyens hors pays baltes) jusqu'au 16 juillet. La frontière avec la Pologne a été rouverte le 12 juin - La Lituanie est entrée dans l'état d'urgence le 17 juin en substitution à la quarantaine. L'isolement est recommandé pour toute personne arrivant sur le territoire - Le gouvernement a ajouté le 9 juillet des obligations de quarantaine pour les arrivants provenant de : Roumanie, Bulgarie, îles Vierges, Seychelles, Djibouti, Saint-Marin, Swaziland. - Depuis le 13 juillet, les résidents suédois, luxembourgeois, portugais, bulgares et roumains ne pourront entrer en Lituanie.
Luxembourg	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 19 juillet, le gouvernement a pris de nouvelles mesures de restriction : limitation des réunions à domicile à 10 personnes, sans quoi le port du masque est obligatoire ; nouvelles sanctions en cas de non-respect des mesures d'isolement ou de quarantaine.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 20 avril :

	<p>Reprise des activités pour les chantiers, les pépiniéristes et les magasins de bricolage ; Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 4 mai, les visites à domicile sont autorisées (6 personnes maximum) ; Les rassemblements publics en plein air de 20 personnes maximum ; Ouverture des commerces (sauf bars et restaurants) et des musées, bibliothèques et archives sous respect de mesures de distanciation. - Depuis le 11 mai, les élèves ont repris les cours. - Le 29 mai, les restaurants ont rouvert, les événements publics, les activités sportives peuvent se dérouler – sauf la compétition – et les services de restauration ont repris. - Depuis le 29 mai, ouverture des restaurants et rentrée des élèves de première et de terminale. - Depuis le 22 juin, le port du masque est obligatoire dans les transports publics, sauf la plupart des mineurs. Les rassemblements de plus de 20 personnes sont permis. L'état d'urgence sanitaire a été levé le 24 juin et l'alternance hebdomadaire dans les écoles a pris fin le 29 juin. - Le 2 juillet, les restrictions frontalières ont été levées pour 15 pays extra-communautaires, dont l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. <p>L'entrée sur le territoire est autorisée à tous les ressortissants de l'Union européenne, de l'espace Schengen et du Royaume-Uni.</p>
<p>Malte</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Réouverture de l'aéroport le 1^{er} juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 4 mai : Obligation du port du masque dans les lieux publics ; Autorisation des rassemblements de maximum 4 personnes ; Réouverture de certains types de commerce, bureaux de loteries, et des stations d'immatriculation de véhicules ; Reprise des services de vaccination pour les enfants et des dépistages liés au cancer. - Depuis le 22 mai, autorisation de rassemblements publics (6 personnes) ; Réouverture des piscines, des hôtels, des cinémas en plein air (open-air) ; Reprise des sports individuels, sans contacts et des entraînements à l'extérieur ; Réouverture des restaurants, cafés, coiffeurs, salon de beauté, marchés à l'extérieur. - Depuis le 1 juin : Levée des restrictions concernant les rassemblements publics, réouverture des gardes d'enfants, bars et boîtes de nuit ; Réouverture de tous les commerces. - À partir du 1 juillet, réouverture de l'aéroport.

<p>Pays-Bas</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Réouverture des frontières pour les pays membres de l'Union depuis le 15 juin, sauf pour le Danemark et la Suède (+ le Royaume-Uni). A partir du 2 juillet, les restrictions frontalières sont petit à petit levées pour 15 pays extra-communautaires, dont l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 29 avril avec la réouverture des petits commerces et l'autorisation des activités sportives pour les jeunes de moins de 18 ans. - Depuis le 11 mai, réouverture des écoles primaires, des crèches, des bibliothèques, des salons de coiffures ; <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 1er juin : Les rassemblements de 30 personnes maximum sont permis sous respect des mesures de distanciation sociale Réouverture des bars et restaurants, (réservation obligatoire, 30 clients maximum à la fois, distance de 1,5m entre les clients) ; Réouverture des cinémas et théâtres (30 clients maximum à la fois) ; Même condition pour les musées ; Obligation de porter un masque dans les transports en commun. - Depuis le 2 juin, ouverture des écoles secondaires. - Depuis le 8 juin, reprise des écoles primaires. <p>Les rassemblements de plus de 5 000 personnes sont interdits jusqu'en septembre. Les autorités recommandent aux touristes étrangers de ne pas se rendre sur le territoire jusqu'au 15 juin. Les touristes issus de Suède et du Royaume-Uni ne peuvent accéder au pays. Depuis le 1er juillet, les rassemblements de 100 personnes sont autorisés en intérieur, à 250 personnes en extérieur. Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.</p>
<p>Pologne</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Les frontières ont rouvert le 13 juin. Le 15 juin, les centres commerciaux, jardins d'enfants, écoles privées, gymnases et piscines extérieures ont rouvert. Les événements accueillant plus de 50 personnes sont autorisés.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 20 avril avec l'ouverture des forêts et des parcs. - Depuis le 4 mai, réouverture de certaines installations sportives ainsi que des centres commerciaux, hôtels, musées et bibliothèques. - Depuis le 6 mai, les crèches et les jardins d'enfants ont pu rouvrir ; - Depuis le 11 mai, réouverture des salons de coiffure, de beauté et de cosmétiques ; Depuis le 24 mai, réouverture des écoles et des universités ; - Depuis le 29 mai, les matchs de football ont pu reprendre. Depuis le 30 mai, ouverture des restaurants et des bars d'hôtel. - Depuis le 6 juin, les cinémas, théâtres, gymnases, salons de massage et piscines ont

	<p>rouvert.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 19 juin, les stades de football ont partiellement rouvert. <p>La quarantaine à l'entrée sur le territoire a été levée pour les citoyens de l'Union européenne.</p>
Portugal	<p><u>Dernière annonce</u> : La frontière avec l'Espagne a rouvert le 1^{er} juillet.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <p>Début le 4 mai en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 du 4 au 17 mai. - Ouverture des commerces d'une superficie de moins de 200 m², des coiffeurs, barbiers et salons d'esthétique ; - Ouverture des librairies, bibliothèques et archives ; - Les universités peuvent reprendre les cours ; - Les transports publics sont limités aux deux tiers de leur capacité. - Phase 2 du 18 au 31 mai. - Ouverture des commerces inférieurs à 400 m², des crèches, de façon partielle et sur la base du volontariat, - Ouverture des restaurants, cafés (capacité d'accueil limitée à 50% ; horaires entre 10h et 23h) ; - Ouverture des musées, galeries d'art et monuments nationaux ; - Les cérémonies religieuses seront autorisées le 30 mai. <p>Phase 3 du 1er au 14 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des classes de maternelle ; - Ouverture de tous les commerces et centres commerciaux, des salles de spectacles (cinémas, théâtres) avec une limitation des capacités d'accueil ; - Le championnat de football pourrait reprendre le 4 juin, à huis-clos ; - Les plages seront rouvertes le 6 juin, avec des régulations spécifiques. - Fin de la troisième phase de déconfinement et réouverture des frontières vers les pays de l'espace Schengen (jusqu'au 14 juin) <p>Les voyageurs en provenance de l'espace Schengen peuvent se rendre sur place par voie aérienne.</p>
République tchèque	<p><u>Dernière annonce</u> : Réouverture des restaurants et hôtels depuis le 25 mai.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 24 avril avec les rassemblements autorisés de 10 personnes maximum. - Depuis le 27 avril, réouverture des magasins jusqu'à 2500 m², ainsi que les écoles de conduite et les gymnases. - Depuis le 11 mai, réouverture des salons de coiffure et des musées, théâtres, cinémas et activités culturelles. Réouverture partielle des écoles primaires, secondaires et artistiques. - Depuis le 25 mai, réouverture des restaurants et hôtels. <p>Un test du Covid-19 (négatif) est nécessaire pour se rendre dans le pays.</p>

<p>Roumanie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : L'état d'alerte a été prolongé de 30 jours le 17 juin.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 15 mai et pour 30 jours renouvelables, le pays se trouve en état d'alerte. - Le port de masque reste obligatoire dans l'espace public et les événements publics restent interdits ; - Réouverture des hôtels, salons de coiffure et des musées. Les restaurants restent fermés, ainsi que les bars, cafés, les cinémas et théâtres, piscines intérieures et salles de sport, centres commerciaux de plus de 15 000 m² ; - Tout regroupement de plus de 3 personnes est interdit. - Depuis le 1er juin : Ouverture des terrasses et des plages. - L'ensemble des restaurants a rouvert le 15 juin. - La réouverture des écoles est prévue pour le mois de septembre. <p>L'entrée sur le territoire est interdite aux citoyens non-européens.</p>
<p>Slovaquie</p>	<p><u>Dernière annonce</u> : Depuis le 20 juillet, le Royaume-Uni est sur la liste des pays à faible risque (fin de l'isolement obligatoire).</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <p>Début le 21 avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mais dès le 30 mars, certains commerces et services avaient rouvert (téléphonie, jardinage, avocats) ; <p>Depuis le 21 avril, obligation de se protéger le visage dans l'espace public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des marchés à Bratislava ; <p>Depuis le 6 mai, ouverture de tous commerces et services hors centres commerciaux, sauf si le magasin a un accès sur l'extérieur (9h-11h, du lundi au vendredi, plage horaire réservée aux seniors) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les courts hébergements sont possibles ; <p>Les salons de coiffure et de beauté, les terrasses en plein air rouvrent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Messes et mariages sont de nouveau autorisés mais sous conditions strictes (distanciation de 2 m, port du masque, nombre limité de personnes) ; - Les trois aéroports internationaux (Bratislava, Košice, Poprad) restent fermés. <p>Depuis le 27 mai, ouverture des frontières avec la Hongrie.</p> <p>Depuis le 1er juin, réouverture des écoles primaires (priorité aux enfants du personnel médical, et dont les parents occupent des postes essentiels pendant la crise) et reprise des cours pour les élèves de la 1^{ère} à la 5^{ème} année sur la base du volontariat. Les jardins d'enfants seront à nouveau accessibles.</p> <p>Le port du masque ne sera plus obligatoire à l'extérieur.</p> <p>Le 4 juin, les contrôles aux frontières avec l'Autriche ont été levés.</p> <p>Le 5, les contrôles avec la République tchèque et la Hongrie ont été levés.</p> <p>Seuls les Slovaques et les personnes disposant d'un titre de résident ou d'une autorisation spéciale peuvent entrer dans le pays.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le 10 juin, possibilité de se rassembler à 500 personnes à l'extérieur, ouverture des écoles élémentaires d'art, réouverture des boîtes de nuit et réouverture des frontières à 19 pays. - Depuis le 20 juin : les citoyens de l'Union peuvent traverser la Slovaquie ; les écoles de deuxième cycle ont rouvert, levée des contrôles de température corporelle à l'entrée des bâtiments d'administration publique ; réouverture des commerces de détail le dimanche - Depuis le 1^{er} juillet, possibilité d'organiser des événements rassemblant plus de 1000 personnes. - Le 6 juillet, la liste des pays à faible risque a été étendue aux Pays-Bas, à la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud, la Chine
Slovénie	<p><u>Dernière annonce</u> : Depuis le 15 juin, les événements sportifs ont repris et les événements rassemblant jusqu'à 500 personnes peuvent se tenir.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début le 30 avril avec la fin des restrictions à la libre circulation. Il est alors possible de circuler en dehors de sa municipalité de résidence. - Depuis le 4 mai, réouverture des magasins. - A partir du 25 mai, réouverture progressive des écoles.
Suède	<p><u>Dernière annonce</u> : Le 30 juin, les ressortissants des 10 pays peuvent se rendre en Suède : Belgique, Grèce, France, Islande, Italie, Croatie, Luxembourg, Portugal, Suisse, Espagne.</p> <p><u>Chronologie</u> :</p> <p>Seul État membre de l'Union européenne à ne pas avoir confiné sa population, les rassemblements de plus de 50 personnes restent interdits.</p>